

CABINET

Abidjan, le 04 MAI 2023

N° 50 13 15 /MENA/CAB-03

Le Ministre

/-)

Mesdames et Messieurs

- **les Membres du Cabinet**
- **l'IGEN, Coordonnateur Général**
- **les Directeurs Centraux**
- **les Chefs de Services Rattachés**

Objet : Etablissement de Permis Administratif

La réglementation relative à la réforme du secteur du transport fait obligation à tout conducteur de véhicule administratif, de détenir un permis administratif établi par le Bureau de Gestion des Véhicules Administratifs.

A cet effet, afin de faciliter l'obtention de ce permis par les différents responsables administratifs auxquels sont affectés les véhicules de l'Etat, le Cabinet du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation initie une opération de délivrance de permis administratifs au Cabinet dudit ministère, le **jeudi 11 mai 2023 à partir de 11h heures.**

Les conditions d'établissement du permis administratifs sont les suivantes :

1. La présence physique, pour la prise de la photo ;
2. La présentation du permis ordinaire ;
3. La présentation de la carte professionnelle ou de tout autre document administratif certifiant votre présence au Cabinet ;
4. Le paiement de la somme de douze mille cinq cent (12500) francs CFA.

**P/Le Ministre et par Délégation
Le Directeur de Cabinet****Raoul KOUADIO**

Préfet Hors-Grade